

COMPTE RENDU de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 1^{er} décembre 2015 à 9h30 à laquelle les personnes suivantes étaient :

Présentes :

Membres :
Julie Bouchard (*SPVM, PDQ 24*)
Céline Forget
Jacqueline Gremaud
Hadi Hakim
Marie-Josée Nobert
Edison Ramirez
Stéphane Robitaille (*S/M*)

Invités :
Christian Alary (*SPVM*)
André Desjardins

La réunion débute à 9h35.

1. Adoption de l'ordre du jour

- a) Adoption de l'ordre du jour
- Les membres recommandent l'adoption de l'ordre du jour.

2. Suivi des dossiers

- a) Demande relative à la circulation dans la voie de stationnement sur l'avenue Van Horne à l'ouest de l'avenue Rockland
- Les membres recommandent :
 - qu'une proposition de marquage sur la partie de l'avenue Van Horne comprise entre les avenues Pratt et Rockland ayant comme objet de réduire les voies de circulation à une seule voie dans chaque direction soit soumise à la prochaine réunion du Comité ;
 - que le Règlement numéro 1171 relatif à la circulation et au stationnement soit modifié afin d'interdire l'immobilisation des véhicules sur les deux côtés de la partie de l'avenue Van Horne comprise entre les avenues Pratt et Rockland ;
 - que la proposition de marquage ainsi que la modification réglementaire soient présentées au Conseil d'arrondissement.

3. Nouveau dossier

- a) Demande relative à la circulation et au stationnement sur l'avenue Vincent d'Indy et le boulevard Mont-Royal
- Les membres du Comité mentionnent :
 - qu'une mise aux normes des feux de circulation localisés à l'intersection de l'avenue Vincent d'Indy et du boulevard Édouard-Montpetit a été demandée à la Ville centre et est prévue au début de 2016. Cette mise aux normes ajoutera une phase exclusive aux piétons qui leur permettra de circuler dans toutes les directions en toute sécurité ;
 - que la signalisation masquée ou enlevée lors des travaux routiers sur l'avenue Vincent d'Indy sera réinstallée ;
 - qu'une demande sera produite auprès de l'entrepreneur responsable du déneigement afin qu'il porte une attention particulière pour dégager les deux voies de circulation lors du déblaiement de la pente de l'avenue Vincent d'Indy et qu'il épande suffisamment d'abrasifs sur les trottoirs. Si toutefois un manque était constaté, il est conseillé de le communiquer via le service informatisé offert en composant le 3 1 1 ;
 - que toutes demandes relatives au non respect de la Réglementation de stationnement peuvent être rapportées par voie téléphonique en composant le 514 280 2222 ;

- que l'Arrondissement doit s'assurer que les voies de circulation demeurent ouvertes aux véhicules, sauf dans le cas d'une autorisation particulière. De plus, l'Arrondissement peut difficilement gérer la présence de marcheurs, coureurs ou cyclistes qui s'entraînent dans la côte de l'avenue Vincent d'Indy en utilisant ce cul-de-sac autant de façon partielle et passagère.

b) Demande relative à la circulation sur la place du Vésinet

- Les membres du Comité recommandent :
 - que le Règlement numéro 1171 relatif à la circulation et au stationnement soit modifié afin de changer le sens de la circulation sur la place du Vésinet comme suit :
 - Sens unique vers l'est sur la partie de la place du Vésinet comprise entre les avenues Maplewood et McCulloch ;
 - Sens unique vers l'ouest sur la partie de la place du Vésinet comprise entre l'avenue McCulloch et la côte du Vésinet.
 - que la modification réglementaire soit présentée au Conseil d'arrondissement.

c) Demande relative au stationnement sur l'avenue Querbes devant la garderie les Minous de Mamie

- Les membres du Comité recommandent :
 - que le Règlement numéro 1171 relatif à la circulation et au stationnement soit modifié afin d'implanter sur le côté est de l'avenue Querbes, dans les huit derniers espaces régis par parcomètres, une zone de débarcadère de 15h30 à 18h du lundi au vendredi ;
 - que la tarification existante soit maintenue en dehors de la plage horaire du débarcadère ;
 - que la Division de la Planification des transports et de la mobilité – Direction de l'urbanisme de la Ville centre soit informée de cette intention ;
 - que la modification réglementaire soit présentée au Conseil d'arrondissement.

4. Point d'information

d) Dossier PRR 2016

- Suite à la présentation du PRR prévu pour 2016, les membres du Comité recommandent que des renforcements soient construits selon le même principe que ceux construits sur les avenues Querbes et de l'Épée en 2015.

La réunion prend fin à 11h35